VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/11/2026

Référence
2026-74

Objet de la délibération
NOEL 2026 – ATTRIBUTION DE CHEQUES-CADEAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
19	14	16

Date de la convocation
23/10/2026

Date de publication
27/10/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Crespières atteste que la présente délibération a été publiée le 09/11/2026 et transmise en Préfecture le 09/11/2026 la rendant exécutoire

Le Maire,
Adriano BALLARIN

L'an 2026, le 2 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes Véronique BIGARD, Laure DEVAUD ; Myriam GUILMET ; Brigitte JACQUARD ; Marielle LAMMENS ; Agnès TABARY.

MM. Adriano BALLARIN ; Jérémy BEON ; Eric BERTHEMY ; Guillaume LANDON ; Didier Le SAUX ; Michel ODDOS ; Julien SERVILLAT ; Armand PINEDA.

Absents ayant donné procuration :

Mme Amal DUCHEMIN a donné pouvoir à M. Eric BERTHEMY
Mme Anne PERCHEC a donné pouvoir à M. Jérémy BEON

Absents : Mme Nereida LANGE
Mme Laure Le GIGAN
M. Vincent KAISER

A été nommée secrétaire : Mme Myriam GUILMET

Afin remercier les agents communaux pour leur investissement au cours de l'année 2026, la commune souhaite leur attribuer un chèque-cadeau d'une valeur de 100 € par agent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de témoigner sa reconnaissance aux agents communaux pour leur engagement et leur investissement tout au long de l'année 2026 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCORDE un chèque-cadeau d'une valeur de 100 euros aux agents communaux titulaires et contractuels.

Pour extrait conforme,
au registre des délibérations

Le Maire,
Adriano BALLARIN

MAIRIE DE CRESPIERES
R.F.
(Yvelines)